

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport sur l'état des travaux de mise en oeuvre de la nouvelle Constitution (4ème rapport d'activité)

La Commission de gestion du Grand Conseil a examiné dans sa séance du 11 mai 2007 le rapport présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, sur l'état de mise en oeuvre de la nouvelle Constitution (4ème rapport annuel d'activité).

Elle a siégé sous la présidence de M. Jean Schmutz, dans sa composition habituelle, sans la présence de MM. Albert Chapalay, Xavier Koeb et Laurent Wehrli excusés.

M. Philippe Vuillemin a été désigné comme rapporteur.

M. le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud était accompagné de MM. Jean-François Bastian délégué à la nouvelle Constitution et à la RPT, et de M. Grossrieder, adjoint.

M. Richard Pfister a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

Il s'agit du quatrième rapport et probablement dernier de ce type, avant la parution du rapport final sur la mise en oeuvre de la nouvelle Constitution.

La lecture du rapport du Conseil d'Etat est essentielle à la compréhension sur la mise en oeuvre de la nouvelle Constitution et le présent rapport de commission n'entend pas reprendre celui-là.

Il faut affirmer avec force que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont fourni un travail considérable depuis 4 ans pour créer et / ou modifier des dizaines de lois et règlements pour la mise en oeuvre de la nouvelle Constitution.

Le retard au 30 avril 2007 n'est pas rédhibitoire : il est essentiellement dû aux soubresauts occasionnés par les projets concernant l'Ordre judiciaire vaudois.

Le seul vrai retard pointé du doigt par la commission est lié à l'aide aux études et à la formation professionnelles (bourses) : le Conseil d'Etat se défend en faisant valoir que le canton n'est pas seul concerné, mais qu'à travers l'application de la RPT, des concordats intercantonaux (HES-SSO) et des perspectives fédérales à venir sur l'encouragement et le financement des Hautes écoles, il n'a pas encore défini la stratégie à venir.

La Commission de gestion insiste fortement pour que le Conseil d'Etat réfléchisse à une solution vaudoise rapide laissant la porte ouverte sur l'avenir : la modalité de l'aide ne requiert pas qu'elle soit "gravée dans la marbre", il n'est donc pas nécessaire d'attendre à tout prix les autres cantons.

Deux retards moins importants méritent d'être cités :

- La loi sur l'Education physique et des sports, longtemps freinée par les mauvais comptes de l'Etat (art 163 Cst), devrait, grâce à l'amélioration de ceux-ci, être proposée au Parlement dans ses prochains mois.
- La loi sur l'agriculture ne sera pas proposée avant le 2ème semestre 2008 ; elle illustre le travail considérable induit par la nouvelle Constitution : il ne suffit pas de faire une loi, il faut aussi tenir

compte de très nombreux textes à modifier et des subventions à adapter, car depuis l'entrée en vigueur de la Constitution, il y a aussi eu la loi sur les subventions !

Le rapport du Conseil d'Etat innove cette année en ce sens qu'il met en exergue pour la première fois le travail de la Cour constitutionnelle en répertoriant les arrêts rendus.

Il est un fait que sans "l'enthousiasme" de Résid' EMS et de la région Montreux Riviera à recourir à la Cour, le bilan d'activité serait plutôt maigre, mais il faut admettre que cette institution trouve petit à petit sa place et l'on notera l'intérêt de la disposition qui permet de faire valoir l'avis minoritaire d'un juge.

1 CONCLUSIONS

Contrairement à une idée largement répandue dans les médias et la population, voire parmi certains parlementaires, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont, preuves à l'appui, abattu un travail parlementaire équivalant au double des législatures précédentes. Il ne faut pas craindre de le dire haut et fort !

La Commission de gestion vous propose à l'unanimité, avec une légitime fierté du travail accompli, de prendre acte du rapport du Conseil d'Etat sur la mise en œuvre de la nouvelle Constitution (4ème rapport annuel).

Lausanne, le 27 mai 2007.

Le rapporteur :
(Signé) *Philippe Vuillemin*